

Se présenter au tribunal peut être éprouvant.

Voici quelques conseils et astuces pour vous aider après votre comparution devant le tribunal.

- Félicitez-vous d'avoir fait un bon travail. Témoigner et raconter son histoire est une tâche éprouvante. Vous êtes une personne courageuse et forte!
- Prenez du temps pour vous. Le processus judiciaire a peut-être été long, alors amusez-vous et faites des activités qui vous plaisent.
- Il faut parfois quelques heures, voire quelques mois avant que le juge ne revienne avec sa décision.
- Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous ne comprenez pas la conclusion du tribunal, demandez à la Couronne ou à d'autres personnes de soutien de vous expliquer la décision prise par le juge.
- Il se peut que vous souhaitiez parler à quelqu'un du crime dont vous avez été victime. Si vous avez besoin d'un soutien supplémentaire, vous pouvez vous adresser à vos agents de soutien ou à des agences locales où les préposés au service des victimes vous écouteront et vous aideront.

CE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ PAR :



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada